



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du 7 mars 2023

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29

Le Conseil Municipal de la Commune de CORMONTREUIL,
légalement convoqué le 28 février 2023 par Monsieur Jean MARX, Maire,
s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie.

Etaient Présents :

Jean MARX, Maire
Valérie SACRÉ, Philippe CHÊNE, Marion DEMAY, Michel NOËL, Audrey GARDEBLED (à partir de 2023-2-3), Dominique MARCOUX, Lionel CORDIER, adjoints au Maire, Guy BIGIN, Dominique BERGER, Edith LAPIE, Christophe PRUDHOMME, Véronique BALTAZART, Valérie DUMOULIN, Sylvie RICHY, Cédric THIRY, Sophie CHAMPY, Aurélie ALVES ARAUJO, Clotilde MORVAN, Aurélie AUBRY, conseillers municipaux,

Pouvoirs :

Michel DUMONT à Michel NOEL ,
Dominique GODART à Audrey GARDEBLED,
Patrick MÉCHERI à Jean MARX,
Benjamin CHAUVEAUX à Aurélie ALVES ARAUJO

Absents : Evelyne GEORGE, Jean-Louis RUMÉRIO,
Valérie LOPPIN, Sébastien DELVAL, Barbara ROMANIUK

Secrétaire de séance :

Dominique MARCOUX

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 18h05

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du 24 janvier 2023
2. Approbation du projet et demande de subvention –
Travaux de rénovation de l'école élémentaire Croix-
Bonhomme
3. Débat d'orientations budgétaires

2023-2-1 – Approbation du Procès-Verbal du 24 janvier 2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	22	22	-	-	-

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, adopte le Procès-Verbal du 24 janvier 2023.

2023-2-2 – Approbation du projet et demande de subvention – Travaux de rénovation de l'école élémentaire Croix-Bonhomme

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	22	22	-	-	-

Rapporteur : Lionel CORDIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, adopte le projet de rénovation de l'école élémentaire Croix-Bonhomme d'un point de vue thermique notamment, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Marne, demande l'autorisation de commencer les travaux avant la réception de la décision d'attribution de la subvention et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application des présentes décisions.

Le coût de l'opération est évalué à 1 236 706,00 € HT, financé de la façon suivante :

- Subventions :
 - o Le Département : 247 341,00 € (20%)
 - o La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : 601 733,00 € (50%)
- La commune : 387 632,00 € (30%)

2023-2-3 – Débat d'orientations budgétaires

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	-	-	-	-	-

Rapporteur : Jean MARX

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation en séance d'un rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2023, suivant la loi d'orientation du 6 février 1992 étendant aux communes de plus de 3 500 habitants l'obligation de tenir un rapport d'orientation budgétaire, et au regard du Code Général Des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2312-1.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean MARX déclare la séance close à 19h05

Le Maire, Jean MARX	La secrétaire de séance, Dominique MARCOUX
	